

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 25 septembre 2012 à 19 h 15 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Luc Gaudreault	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Line Lecours
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Patricia Pépin
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel
Monsieur Serge Lafontaine	

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Messieurs Luc Gaudreault et Mario Lebel participent à distance par vidéoconférence de l'école secondaire Champagnat à La Tuque.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 16 0912

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0912-01 soit

adopté avec les ajouts suivants :

- 5.2 Information.
- 5.3 Rendez-vous de la formation et des professions.
- 5.4 Soirée des retraités.

QUE l'article 6.1 « Demande de révision d'une décision – huis clos » soit retiré de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Approbation du
procès-verbal

RÉSOLUTION 17 0912

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 août 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0912-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Consécutivement et en conformité avec l'ordre du jour, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets présentés par la direction générale. Aux termes des renseignements fournis par monsieur Denis Lemaire, les résolutions ci-après décrites sont adoptées, le sujet de l'article 4.1 n'étant toutefois pas considéré.

Démission

RÉSOLUTION 18 0912

CONSIDÉRANT que madame Johanne Lafontaine, agente d'administration, a présenté une lettre de démission aux fins de retraite en date du 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT la confirmation par la C.A.R.R.A. de son admissibilité à une telle retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Johanne Lafontaine, laquelle est afférente à sa retraite en date du 17 octobre 2012.

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 19 0912

CONSIDÉRANT que madame Maryse Demers, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes), a présenté une lettre de démission aux fins de retraite en date du 13 septembre 2012;

CONSIDÉRANT la confirmation par la C.A.R.R.A. de son admissibilité à une telle retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Maryse Demers, laquelle est afférente à sa retraite en date du 4 janvier 2013.

Adopté unanimement

Ouverture d'un poste - direction générale adjointe

RÉSOLUTION 20 0912

CONSIDÉRANT, à la suite de la démission de madame Maryse Demers, qu'un poste de direction générale adjointe et direction des Services éducatifs (jeunes) sera vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant au comblement de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le poste de direction générale adjointe et direction des Services éducatifs (jeunes) soit comblé;

QU'aux fins de comblement, il soit procédé à l'ouverture et à l'affichage interne de ce poste dans les meilleurs délais;

QUE soit également formé un comité de sélection ayant pour mandat de déterminer les modalités afférentes à la sélection, de procéder à cette sélection et de soumettre au conseil des commissaires une recommandation quant au choix de la personne candidate à ce poste;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- Danielle Bolduc, présidente
- Serge Lafontaine, vice-président
- Sylvie Dupont-Simard, commissaire
- Patricia Pépin, commissaire

- Nicole Trudel, commissaire
- Denis Lemaire, directeur général

Adopté unanimement

Programme
P.E.F.T.- demande
au M.E.L.S.

RÉSOLUTION 21 0912

CONSIDÉRANT qu'au mois d'août 2012, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (M.E.L.S.) a informé les commissions scolaires de la modification des conditions d'admission aux concours de recrutement des agentes et des agents de conservation de la faune;

CONSIDÉRANT qu'une attestation d'études collégiales (A.E.C.) du programme *Techniques de protection de la faune*, est dorénavant requise, soit un cours de 16 mois disponible qu'au seul cégep d'Alma à compter de l'hiver 2013 et pour trente personnes uniquement par cohorte;

CONSIDÉRANT de ce fait, que les élèves inscrits au diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) du programme de *Protection et exploitation de territoires fauniques* (P.E.T.F.) ne pourront plus être admissibles à un poste d'agente ou d'agent de conservation de la faune;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'emploi d'agente ou d'agent de conservation de la faune constituait un attrait majeur pour les inscriptions au D.E.P. du programme de *Protection et exploitation de territoires fauniques*;

CONSIDÉRANT que ce D.E.P. est un programme d'importance tant pour l'École forestière de La Tuque que pour la Maison familiale rurale (M.F.R.) de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que le programme P.E.T.F. répond au but cinq du Plan stratégique 2009-2013 du M.E.L.S., soit l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle avec 58 % en 2011-2012 et 70 % en 2012-2013 des inscriptions à ce programme (avec possibilité d'ajout d'un nouveau groupe en janvier 2013);

CONSIDÉRANT que le programme de *Protection et exploitation de territoires fauniques* existe depuis 1972 et qu'il a contribué à former la majorité des agents de protection de la faune en poste actuellement;

CONSIDÉRANT que le programme de *Protection et exploitation de territoires fauniques* aura créé 38 équivalents à temps plein (E.T.P.) en 2011-2012;

CONSIDÉRANT que le programme de *Protection et exploitation de territoires fauniques* conduit à plusieurs métiers en lien avec la nature;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE qu'une demande soit présentée au M.E.L.S. afin que soit reconsidérée la décision relative à la modification des conditions d'admission aux concours de recrutement des agentes et des agents de conservation de la faune;

QU'à défaut de donner suite à cette demande que le D.E.P. du programme de *Protection et exploitation de territoires fauniques* soit un préalable obligatoire pour l'inscription à l'attestation d'études collégiales du programme *Techniques de protection de la faune* ou, à tout le moins, qu'il soit créé une passerelle D.E.P. – A.E.C (reconnaissance des compétences du D.E.P.);

QUE, par ailleurs, et dans l'éventualité de mises en disponibilité de personnel du programme *Protection et exploitation de territoires fauniques* en raison de la baisse d'inscriptions due à cette nouvelle orientation, que le M.E.L.S. s'engage à soutenir financièrement les commissions scolaires par des mesures spéciales;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise aux députés des territoires de la Commission scolaire.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, des résolutions de félicitations sont initialement adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 22 0912

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique à la Commission scolaire de l'Énergie, est la *Tête d'affiche* du journal régional *Le Nouvelliste* du lundi, 3 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que *Tête d'affiche* est le fruit de la collaboration entre le *Nouvelliste*, Radio-Canada Mauricie-Centre-du-Québec, les Caisses Desjardins de la Mauricie et l'Aluminerie de Bécancour et dont l'objectif est de souligner l'implication de personnalités dans divers secteurs;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Christian Lafrance.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 23 0912

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Trudel, candidat représentant le Parti Québécois dans la circonscription électorale de Saint-Maurice, a été élu lors des élections provinciales du mardi, 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que la circonscription électorale de Saint-Maurice est sur le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Luc Trudel pour son élection à titre de député.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 24 0912

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Paul Diamond, député représentant le Parti libéral du Québec dans la circonscription électorale de Maskinongé, a été réélu lors des élections provinciales du mardi, 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que la circonscription électorale de Maskinongé est sur le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Jean-Paul Diamond pour son élection à titre de député.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 25 0912

CONSIDÉRANT que madame Julie Boulet, députée représentant le Parti libéral du Québec dans la circonscription électorale de Lavolette, a été réélue lors des élections provinciales du mardi, 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que la circonscription électorale de Lavolette est sur le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Julie Boulet pour son élection à titre de députée.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 26 0912

CONSIDÉRANT que madame Pauline Marois, première ministre du Québec, a récemment annoncé la composition du conseil des ministres, et ce, en suivi de l'élection provinciale du 4 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que madame Marie Malavoy a été nommée ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Marie Malavoy pour cette nomination.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 27 0912

CONSIDÉRANT que madame Pauline Marois a été élue première ministre du Québec lors des élections provinciales du mardi 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que madame Pauline Marois est, de plus, la première femme à occuper ces fonctions;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Pauline Marois, première ministre du Québec.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idée, madame la présidente, Danielle Bolduc, fournit de l'information quant à de nouveaux mécanismes de verrouillage des portes au centre administratif. Elle fait également un rappel quant à la tenue du Rendez-vous de la formation et des professions qui aura lieu du 17 au 19 octobre 2012 au Centre sportif Alphonse-Desjardins à Trois-Rivières. Finalement, une consultation est faite quant à la participation à la soirée reconnaissance aux personnels retraités et aux personnels ayant 25 ans de service du 12 octobre prochain.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Madame Maryse Demers soumet alors des recommandations de dérogation à l'admission à des programmes, auxquelles il est donné suite.

Dérogation

RÉSOLUTION 28 0912

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie offre un projet pédagogique particulier préparant à la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions d'admissibilité à ce projet est la réussite des trois matières de base de 2^e secondaire;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une dérogation peut être accordée par la Commission scolaire à un élève en échec d'une de ces matières, et ce, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) recommandent que soit accordée une telle dérogation pour un élève;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'élève M.-A.G. (GHIMxxxxxxx) afin de l'admettre au projet pédagogique particulier préparant à la formation professionnelle de l'école des Boisés -MFR (Maison familiale rurale).

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 29 0912

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie offre un projet pédagogique particulier préparant à la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions d'admissibilité à ce projet est la réussite des trois matières de base de 2^e secondaire;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une dérogation peut être accordée par la Commission scolaire à un élève en échec d'une matière, et ce, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) recommandent que soit accordée une telle dérogation pour un élève;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'élève M.D. (DESMxxxxxxx) afin de l'admettre au projet pédagogique particulier préparant à la formation professionnelle de l'école des Boisés - MFR (Maison familiale rurale).

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 30 0912

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie offre un projet pédagogique particulier préparant à la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions d'admissibilité à ce projet est la réussite des trois matières de base de 2^e secondaire;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une dérogation peut être accordée par la Commission scolaire à un élève en échec d'une matière, et ce, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) recommandent que soit accordée une telle dérogation pour un élève;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'élève S.B.D. (BERSxxxxxxx) afin de l'admettre au projet pédagogique particulier préparant à la formation professionnelle de l'école des Boisés -MFR (Maison familiale rurale).

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 31 0912

axés sur l'emploi;

CONSIDÉRANT, que la Commission scolaire de l'Énergie offre en formation secondaire des parcours

CONSIDÉRANT qu'une des conditions d'admissibilité à ce projet est d'être âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une dérogation peut être accordée par la Commission scolaire à un élève âgé de moins de 15 ans, et ce, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) recommandent que soit accordée une telle dérogation pour un élève;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'élève G.F. (FRAGxxxxxxx) afin de l'admettre à un parcours axé sur l'emploi (*FMSS formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé*) à l'école secondaire du Rocher.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services du Secrétariat général et des Communications et une autorisation d'achat de présents est donnée.

RÉSOLUTION 32 0912

reconnaissance aux personnels retraités a complété son mandat;

CONSIDÉRANT que le comité devant procéder aux choix des artistes dans le cadre de l'activité

CONSIDÉRANT, par suite, que le processus pour le choix des œuvres d'art retenu par le conseil des commissaires a été appliqué;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisé l'achat des œuvres sélectionnées auprès des artistes identifiés au document 0912-03 et ce, dans le cadre de l'activité reconnaissance aux personnels retraités.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors diverses recommandations auxquelles il est donné suite.

RÉSOLUTION 33 0912

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Linda Laliberté, surveillante d'élèves inscrite sur la liste de priorité d'engagement, laquelle est effective le 31 août 2012;
- Madame Danièle Grenier, technicienne en éducation spécialisée inscrite sur la liste de priorité d'engagement, laquelle est effective le 9 janvier 2013;
- Madame Shanny Gauthier, éducatrice en service de garde à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, laquelle est effective le 17 septembre 2012.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 34 0912

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement de personnes à ces postes;

CONSIDÉRANT la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que soit autorisé l'engagement des personnes suivantes :

- Julie Lampron Désaulniers, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 12 heures/semaine à l'école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie-de-Caxton, et ce, à compter du 26 septembre 2012;
- Valérie Boisvert, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 7,50 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2012;
- Mélanie Rioux Perron, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 6,10 heures/semaine à l'école La Providence à Saint-Tite, et ce, à compter du 26 septembre 2012;
- Marie-Anne Lambert-Laguë, préposéé aux élèves handicapés, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 17,50 heures/semaine à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, et ce, à compter du 26 septembre 2012;

- Jocelyne Garceau, préposée aux élèves handicapés, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 10 heures/semaine à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 26 septembre 2012.

Adopté unanimement

Annulation –
retraite progressive

RÉSOLUTION 35 0912

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 267 0512, que des demandes de retraite progressive ont été autorisées pour l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire désire annuler sa retraite progressive;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit annulée la retraite progressive de madame Diane Giguère-Lemire, technicienne en transport scolaire au Service du transport scolaire au Centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 14 octobre 2012.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance soumet des recommandations pour l'octroi de contrats et de mandats. Les réalisations ci-après décrites sont successivement adoptées.

Contrat - camions

RÉSOLUTION 36 0912

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'achat de 5 camions usagés pour des besoins pédagogiques du Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 21 septembre 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0912-04;

CONSIDÉRANT que la soumission du plus bas soumissionnaire n'est pas recevable, le fournisseur n'ayant pas transmis une attestation du ministère du Revenu du Québec valide, tel que requis au moment du dépôt de la soumission;

CONSIDÉRANT que les véhicules proposés par le plus bas soumissionnaire conforme rencontrent les exigences du devis;

CONSIDÉRANT que le prix unitaire soumis est plus élevé que l'estimation faite par le Carrefour Formation Mauricie et qu'en conséquence l'allocation budgétaire disponible ne permet pas de faire l'acquisition de cinq (5) camions;

CONSIDÉRANT la recommandation des représentants du Carrefour Formation Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE qu'un contrat soit conclu pour l'achat de trois (3) camions usagés avec Camions Lussicam Trans Canada, au coût unitaire de 39 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat afférent.

Adopté majoritairement

Madame la commissaire Diane Samson et monsieur le commissaire Yvon Geoffroy ont inscrit leur dissidence quant à la résolution 36 0912.

Contrat -
chaudières

RÉSOLUTION 37 0912

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public sur le site SEAO, des soumissions pour l'octroi d'un contrat d'entretien des chaudières au gaz;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 24 septembre 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0912-05;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité des soumissions effectuée par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, et la recommandation ci-après décrite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE qu'un contrat soit conclu pour l'entretien des chaudières au gaz, d'une durée de trois (3) ans, avec Gaz Métro Plus, au montant annuel de 17 989,75 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Mandat - toiture

RÉSOLUTION 38 0912

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réalisation de travaux de toiture à l'école Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions prévue le 5 octobre 2012;

CONSIDÉRANT qu'après évaluation des conditions existantes, il est recommandé que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au plan d'investissement 2012-2013, et qu'il a été soumis à l'approbation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour sa réalisation dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments 2012-2013 »;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise les Services des ressources matérielles et de l'informatique à mandater le plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation desdits travaux;

QU'une résolution officielle pour l'octroi du contrat soit adoptée à la prochaine séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Mandat -
maçonnerie

RÉSOLUTION 39 0912

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réalisation de travaux de maçonnerie à l'école Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions prévue le 27 septembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'après évaluation des conditions existantes, il est recommandé que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au plan d'investissement 2012-2013, et qu'il a été soumis à l'approbation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour sa réalisation dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments 2012-2013 »;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise les Services des ressources matérielles et de l'informatique à mandater le plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation desdits travaux;

QU'une résolution officielle pour l'octroi du contrat soit adoptée à la prochaine séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Contrat - tours

RÉSOLUTION 40 0912

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie désire faire l'acquisition de trois tours à métal;

CONSIDÉRANT que ce sont des équipements complémentaires destinés à l'enseignement de technique d'usinage;

CONSIDÉRANT, conformément à la « Politique de gestion contractuelle », qu'une demande de prix a été faite auprès de l'unique fournisseur au Québec, ces équipements étant des produits européens;

CONSIDÉRANT que le règlement de « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » stipule que les achats de plus de 50 000 \$ doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat de trois tours à métal, auprès de l'unique soumissionnaire, soit, Outillage de la Capitale Inc., au coût total de 74 158,88 \$ toutes taxes incluses;

QUE cet achat soit payé à même le budget d'investissement « Immobilisations corporelles » du Carrefour Formation Mauricie;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

À 20 h 20, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 41 0912

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE

